

Expansion de Coficab

Identifiant du projet :

55594

Statut :

Décaissement

Lieu :

Régional

Secteur d'activité :

Industries manufacturières et Services

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

B

Date de décision sur l'approbation :

23 juillet 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :

20 mars 2026

Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.

Description du projet

En octobre 2025, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a accordé un prêt de 50 millions d'euros sur cinq ans à Coficab pour appuyer son expansion en Égypte et au Maroc. Le projet bénéficie d'une couverture du risque de première perte fournie par l'Union européenne dans le cadre du Programme de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie au titre du FEDD+.

Objectifs du projet

Ce financement aidera Coficab à mettre en œuvre ses plans d'expansion stratégique grâce à la construction de deux nouvelles usines de fabrication de câbles automobiles, l'une en Égypte, marquant l'entrée de Coficab sur le marché local, l'autre au Maroc, renforçant ses activités déjà bien établies. Ces investissements renforcent la présence régionale de Coficab tout en favorisant la modernisation industrielle et l'intégration des technologies vertes dans le secteur automobile.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 64

Le projet devrait produire un impact sur la transition au titre de deux qualités : « compétitive » et « verte ». En ce qui concerne la compétitivité, l'investissement aidera l'Égypte à exporter vers la région du Moyen-Orient élargi, ce qui renforcera sa participation à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie automobile. Sur le plan écologique, le projet aide à développer le segment de la mobilité électrique au Maroc et en Égypte et intègre les normes internationales de certification des bâtiments écologiques.

Client

COFICAB MAROC SA

Coficab Egypt est une entité nouvellement créée, chargée d'exploiter en Égypte une usine de production de câbles automobiles, dont l'inauguration est prévue en 2026. Coficab Maroc est une société établie au Maroc qui exploite actuellement des usines de production de câbles automobiles.

Financement de la BERD

50 000 000,00 euros

Le financement consiste en un prêt à long terme d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

Coût total du projet

93 000 000,00 euros

Le projet sera complété par un financement supplémentaire provenant de prêts commerciaux et de prises de participation.

Additionnalité

L'additionnalité découle d'une structure de financement complexe dans laquelle la BERD apporte des fonds à des conditions non disponibles sur le marché, ce qui permet de mettre en œuvre un projet couvrant deux pays. Elle reflète également le rôle que joue la Banque dans l'atténuation des risques non financiers dans un contexte de turbulences macroéconomiques et de ralentissement du secteur automobile mondial.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). La construction et l'exploitation de deux nouvelles usines de fabrication de composants automobiles au Maroc et en Égypte produiront des effets spécifiques aux sites qui peuvent être facilement atténués. Un consultant indépendant a effectué des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable comprenant des visites sur les sites des nouvelles installations et des installations opérationnelles existantes au Maroc, et examiné le système de gestion environnementale et sociale en place chez le client. Un Plan d'action environnemental et social (PAES) a été élaboré et convenu avec la société.

Les nouvelles installations sont toutes deux situées dans des zones industrielles et ne présentent aucune sensibilité environnementale ou sociale particulière ; elles ont toutes deux obtenu les autorisations environnementales nécessaires. Les travaux de construction sont en cours sur le site égyptien, supervisés par le responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement du client.

Les installations opérationnelles présentes au Maroc sont certifiées ISO 14001, 45001 et 50001. Le client devra étendre le système de gestion certifié aux nouveaux sites et élaborer des plans correspondants de gestion de la phase opérationnelle, y compris des plans et procédures de santé et de sécurité. La société prendra des mesures pour s'assurer que la conception et l'exploitation des nouvelles installations tiennent compte des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, y compris la sécurité incendie, le bruit lié au travail et la qualité de l'air, ainsi que les risques liés à la circulation et à la sécurité routière des véhicules de transport propres et sous-traités de la société.

Le client mettra à jour ses procédures de gestion des ressources humaines dans ses installations existantes et nouvelles au Maroc et mettra en place en Égypte des politiques et des procédures correspondantes conformes à l'EP 2 et à la législation nationale.

Les installations s'approvisionneront en PVC et en cuivre, les risques liés au cuivre étant gérés par le biais de l'approvisionnement centralisé de Coficab, de fournisseurs de longue date et de la participation au cadre d'approvisionnement responsable Copper Mark. Les mesures existantes de diligence raisonnable en matière de chaînes d'approvisionnement seront appliquées aux nouvelles installations, et un plan de

mobilisation des parties prenantes assorti d'un mécanisme de règlement des griefs sera élaboré pour la construction et mis à jour avant le début des opérations.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet bénéficie d'une couverture du risque de première perte fournie par l'Union européenne dans le cadre du Programme de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie au titre du FEDD+. Ce programme appuie les investissements durables qui renforcent la résilience et favorisent une transition verte dans les économies voisines de l'UE en réduisant le risque de crédit et en mobilisant des capitaux privés. Outre la garantie, la coopération technique est assurée par deux sources : le Fonds spécial des actionnaires de la BERD pour les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable, et les ressources d'assistance technique du programme FEDD+ pour l'appui à la certification des bâtiments écologiques.

Contact au sein de l'entreprise

Farouk Thabti

info@coficab.com

<https://www.coficab.com/>

Zone Franche d'exportation de Tanger, IIot n°15, lot n°8-Km13, Route de Rabat, 90000
Tanger – MAROC

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

20 mars 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à

l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.